



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 47219

Texte de la question

M. Jacques Le Nay demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer s'il existe une carte géographique de la France sur laquelle est reporté année par année l'ensemble des accidents de la route se produisant dans notre pays.

Texte de la réponse

Afin de porter à la connaissance du public les routes sur lesquelles se produisent le plus d'accidents, le ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a rendu publiques le 7 juillet deux cartes représentant les taux et les densités d'accidents sur le réseau routier national. Ces cartes sont accessibles sur le site internet de la sécurité routière (<http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/vos-infos/departement/accidentalite.html>). Densité et taux d'accidents graves permettent en effet de disposer d'une information complète de l'accidentalité observée sur le réseau routier. La densité d'accidents sur un tronçon de route représente le nombre annuel d'accidents que l'on y observe, divisé par la longueur en kilomètres du tronçon ; elle est exprimée en nombre d'accidents par kilomètre et par an. La carte représentant les densités d'accidents graves permet donc de repérer les sections de routes où ces accidents sont les plus nombreux. Le taux d'accidents sur un tronçon de route représente le nombre d'accidents observés sur celui-ci, divisé par le nombre de kilomètres parcourus par tous les véhicules sur ce tronçon ; il est exprimé en nombre d'accidents par milliard de kilomètres parcourus. La carte représentant les taux d'accidents graves permet donc de repérer les sections de routes où le risque d'accident est le plus élevé. Les données d'accidentalité fluctuent beaucoup d'une année sur l'autre, et doivent donc être traitées avec des modèles statistiques adaptés. Pour que les résultats fournis par ces méthodes aient un sens, il faut que le nombre d'accidents observés ne soit pas trop petit. C'est la raison pour laquelle le ministère étudie les accidents sur une période longue, de trois années consécutives, et sur des tronçons d'au moins trente kilomètres. Des cartes plus précises, sur lesquelles sont reportés tous les accidents, commencent à être réalisées et diffusées sur les sites interne, de certaines préfectures ou services de l'État, au niveau départemental ou régional. Une telle carte couvrant toute la France aurait été illisible ; c'est pourquoi les indicateurs statistiques de densités et de taux ont été choisis pour les cartes nationales diffusées par le ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47219

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7483

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 580